

Certains d'entre nous représenteront le Canada lors de la réunion prochaine de l'Union interparlementaire, où l'on se penchera particulièrement sur la question des droits de l'homme. On nous demandera alors quelles sont les intentions du Canada pour ce qui est de ratifier la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies que le gouvernement fédéral et les provinces ont approuvée en principe le 11 décembre dernier. Je crois qu'on aurait dû me permettre de poser d'autres questions au ministre à ce sujet, étant donné surtout que certains de mes collègues ont bel et bien pu poser des questions supplémentaires après le refus que j'ai essuyé. Je veux seulement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député ne prétend pas sérieusement, bien sûr, que le seul moyen qu'il a de se bien préparer à participer à une conférence internationale au nom du Canada est de se renseigner pendant la période des questions.

Je pourrais nommer des députés qui attendent depuis deux jours de prendre la parole. C'est toujours un problème pour la présidence. En fait, il y a sept ou huit députés qui ont essayé de prendre la parole hier et n'y ont pas réussi encore aujourd'hui. La présidence doit certes pouvoir décider si une question porte sur un sujet très général, comme celle qu'a posée le député d'Edmonton-Strathcona, et ensuite celle du député d'Egmont, présageant son rappel au Règlement, et juger par elle-même pas nécessairement de l'importance de la question du député, mais réellement de l'importance des questions qui ne peuvent être posées chaque fois qu'une question pareille est suivie d'une ou deux questions supplémentaires. C'est de la haute voltige que la présidence doit tenter de faire chaque jour, et je ne le prise guère.

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, je ne répéterai pas certains arguments invoqués par le député d'Edmonton-Strathcona au sujet de la même question, mais je pense que vous mettez les députés dans une situation difficile en ce qui concerne la période des questions. Je suis un des députés qui s'est tenu constamment debout hier et aujourd'hui pour obtenir de Votre Honneur le droit de parole. Il est assez difficile pour moi qui siége à la Chambre depuis quelques années de voir sur quoi se fonde la décision.

Si, en effet, il doit y avoir une règle au sujet de la deuxième ou de la troisième question supplémentaire, elle devrait être connue de tous les députés pour éviter la situation, qui a surgi aujourd'hui et des jours précédents, où certains députés n'ont pas eu une chance appropriée d'obtenir la parole. Autrement, certains députés seront

### *Pétition*

peut-être enclins à estimer que Votre Honneur prend des décisions fondées en réalité sur un jugement très subjectif.

**M. l'Orateur:** J'apprécie cette intervention, car c'est effectivement ce qui s'est produit. Si le député ou d'autres pouvaient me dire comment il pourrait en être autrement, la présidence en serait bien heureuse.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

AVIS D'OPPOSITION AU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois informer la Chambre que j'ai été saisi, en conformité de l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, d'un avis d'opposition au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec, signé par les députés dont les noms suivent: le député de Bellechasse (M. Lambert), le député de Roberval (M. Gauthier), le député de Rimouski (M. Allard), le député de Champlain (M. Matte), le député de Kamouraska (M. Dionne), le député de Shefford (M. Rondeau), le député de Manicouagan (M. Blouin), le député de Mercier (M. Boulanger), le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard) et le député de Joliette (M. La Salle).

Je dois aussi informer la Chambre que j'ai été saisi, en conformité de l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, d'un avis d'opposition au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec, signé par les députés dont les noms suivent: le député de Matane (M. De Bané), le député de Papineau (M. Ouellet), le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Fox), le député de Charlevoix (M. Lapointe), le député de Lafontaine (M. Lachance), le député de Drummond (M. Pinard), le député de Maison-neuve-Rosemont (M. Joyal), le député de Compton (M. Tessier), le député de Saint-Jean (M. Smith) et le député de Richelieu (M. Côté).

\* \* \*

## LA SÉCURITÉ SOCIALE

DÉPÔT DU 26<sup>e</sup> RAPPORT DU GREFFIER, RELATIF À LA PÉTITION PORTANT SUR LA PENSION DE VIEILLESSE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le vingtième rapport du greffier des pétitions, dans lequel il dit avoir examiné la pétition présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et constaté qu'elle répondait aux exigences du Règlement quant à la forme.